



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2007

Date de convocation : 06 février 2007

Date d'affichage : 06 février 2007

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Etaient présents :

Madame Françoise BACH, Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Jean-Louis GAUTIER, Madame Viviane GINIAUX, Monsieur Guy LAURENT, Madame Gaëlle LE GOFF, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean-Claude MAUGIS, Monsieur Maurice OLIVERO, Mme Méline PAUTONNIER, Monsieur Didier PRIARONÉ, Monsieur Bruno RICCI, Monsieur Marc RIZZO, Madame Odile ROGER, Madame Annick SCHIFFENBAUER.

Absents excusés :

Monsieur Jacques LAUREAU, Monsieur Gérard PETIT, Monsieur Pierre TOUBOUL.

Absents :

Monsieur Claude CORMERY, Madame Odile ROGER.

Monsieur Michel LE GOFF a été élu secrétaire de séance.

L'an deux mil sept, le treize février à 20 h 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

-----  
L'ordre du jour de la séance :

Affaires générales :

1. Organisation d'un séjour de ski du 14 au 21 avril 2007 par le service jeunesse.

Finances :

2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

3. Abandon de l'amortissement des biens renouvelables.

4. Cession de terrains sis rue de Paris.

5. Versement au CCAS d'un acompte sur la subvention 2007.

- QUESTIONS DIVERSES.

- INFORMATIONS DIVERSES.

✚ Décisions.

✚ Compte rendu des rapporteurs de Commission.

---

## LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 DECEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2006 a fait l'objet d'une lecture publique. Sa rédaction a été approuvée à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en délibéré une délibération supplémentaire relative à une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour la réfection de la salle du conseil en mairie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **1) Organisation d'un séjour de ski du 14 au 21 avril par le service jeunesse**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service jeunesse a pour projet d'organiser un séjour de ski pour les enfants saclaysiens âgés de 13 à 17 ans,

Considérant que ce séjour se déroulerait du 14 au 21 avril 2007 aux DEUX ALPES (ISERE),

Considérant que le prix de revient de ce séjour est estimé à 11 040 €

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions techniques et financières de l'organisation de ce séjour,

Sur rapport de Monsieur PRIARONÉ,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**1 - CONFIRME** le principe d'organisation d'un séjour de ski du 14 au 22 avril 2007 aux DEUX ALPES (Isère),

**2 - DIT** que ce séjour s'adressera à 15 jeunes saclaysiens âgés de 13 à 17 ans,

**3 - FIXE** la participation de chaque jeune au prix de ce séjour comme figurant dans le tableau ci-dessous :

Tranches	Quotient familial	Participation des familles
1	< 3 925 €	147 €
2	3 926 €- 6 281 €	206 €
3	6 282 €- 8 637 €	258 €
4	8 638 €- 10 994 €	331 €
5	10 995 €- 13 349 €	368 €
6	13 350 €- 15 704 €	442 €
7	> 15 705 €	515 €

**4 – RAPPELLE** que les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide du CCAS,

**5 - DIT** que les recettes correspondant à ce séjour seront imputées au Budget Communal 2007,

**6 - AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**2) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRECEDENT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales dite instruction budgétaire M14 et les textes s'y rapportant,

Considérant que ce texte prévoit la possibilité pour le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget précédent sous réserve d'y avoir été autorisé par l'assemblée délibérante,

Considérant que certains travaux prévus sur l'exercice 2006 seront achevés en 2007,

Considérant qu'il paraît opportun pour ne pas grever le compte administratif 2006 de ne pas procéder à tous les reports de dépenses mais qu'il vaut mieux réinscrire les crédits au budget primitif 2007,

Considérant que des factures peuvent néanmoins être adressées à la ville avant que le conseil municipal n'ait voté le budget primitif,

Considérant la nécessité d'honorer ces créances,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**1 - AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 6 502 522 €

**2 - AUTORISE** l'ouverture des crédits d'investissement pour les montants et les opérations suivantes :

- Rue de Villeras : 380 000 €
- Acquisition d'un minibus : 40 000 €
- Acquisition d'un camion bâché : 30 000 €
- Construction d'une école au Val d'Albian (ZAC de la Mare aux Saules) – Maîtrise d'œuvre : 113 000 €
- Construction d'une école au Val d'Albian (ZAC de la Mare aux Saules) – Assistance à la Maîtrise d'ouvrage : 7 000 €
- Construction d'une école au Val d'Albian (ZAC de la Mare aux Saules) – Bureau d'études : 38 000 €

### **3) ABANDON DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°27 du 27 mars 1996 portant amortissement des biens renouvelables,

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales dite instruction budgétaire M14 et les textes s'y rapportant,

Considérant que ce texte prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants de pratiquer l'amortissement des biens renouvelables,

Considérant que la commune de Saclay compte 2 910 habitants au dernier recensement,

Considérant qu'aucun amortissement n'a été pratiqué depuis 2004,

Considérant que sur consultation le trésorier a émis un avis favorable à l'abandon de la procédure d'amortissement des biens renouvelables,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne plus pratiquer l'amortissement des biens renouvelables.

### **4) CESSION DE TERRAINS SIS RUE DE PARIS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle sise rue de Paris cadastrée ZY n° 44,

Considérant que cette propriété fait actuellement l'objet d'une division parcellaire visant à découper le terrain en 4 lots :

- Lot 1 : 869 m<sup>2</sup>
- Lot 2 : 652 m<sup>2</sup>
- Lot 3 : 630 m<sup>2</sup>
- Lot 4 : 630 m<sup>2</sup>

Considérant que les Services des Domaines ont estimé ces différents lots aux prix suivants :

- Lot 1 : 174 000 €
- Lot 2 : 163 000 €
- Lot 3 : 157 500 €
- Lot 4 : 157 500 €

Considérant que la vente de ces terrains permettrait une recette pour la commune pour faire face aux différents projets de construction,

Considérant que la procédure de la vente aux enchères garantie un égal accès à toute personne intéressée,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**1 - DECIDE** de vendre ces terrains pour 2 781 m<sup>2</sup> issus de la parcelle ZY n°44 par adjudication,

**2 - DECIDE** de faire appel aux services du Marché Immobilier des Notaires (MIN),

**3 - FIXE** les conditions de vente comme suit :

- Lot 1 : 869 m<sup>2</sup> pour une mise à prix de 174 000 €
- Lot 2 : 652 m<sup>2</sup> pour une mise à prix de 163 000 €
- Lot 3 : 630 m<sup>2</sup> pour une mise à prix de 157 500 €
- Lot 4 : 630 m<sup>2</sup> pour une mise à prix de 157 500 €

**4 - DIT** que les recettes correspondantes à ces ventes seront imputées au Budget Communal 2007,

**5 - AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**5) VERSEMENT AU CCAS D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2007.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Budget Primitif 2007 n'est pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2007,  
Considérant que le CCAS a pour ressource principale la subvention municipale,  
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

Sur le rapport de Madame Annick SCHIFFENBAUER,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**1 - AUTORISE** le versement au CCAS d'un acompte sur la subvention 2007 pour un montant de 12 264 €

**2 - DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**6) AUTORISATION DONNE A MONSIEUR LE MAIRE POUR PRESENTER UNE DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE SERVICES DE L'ETAT POUR LA REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE PRINCIPALE.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les possibilités de financement offertes par les services de l'Etat pour des « travaux d'intérêt local »,

Considérant la vétusté de la salle du conseil amenée à accueillir la population de Saclay notamment pour les mariages,

Considérant les inscriptions budgétaires opérées au titre du budget 2007 en section investissement,

Considérant le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'aménagement,

Considérant la volonté de réaliser cet aménagement en 2007,

Considérant l'estimation des travaux de 50 000 € environ,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'engager les études pour la réalisation de travaux de réfection de la salle du Conseil en mairie principale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la salle du conseil en mairie principale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

Sans objet.

**- INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation par la banque Société Générale de l'installation d'un distributeur automatique de billets à la mairie du Bourg, gratuitement.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

Commission Urbanisme : Monsieur le Maire rapporte (sur lecture du rapport de M. Laureau) :

- Affaire TEPAC : cette société a déposé un permis de lotir contesté par la ville pour les raisons suivantes : école – circulation – alimentation en eau, en électricité, en gaz et en téléphonie. La DDE a rendu un avis défavorable sur ce permis.
- ZAC de la Mare aux Saules : la société Marignan a déposé 2 permis de construire concernant pour le lot B, 42 maisons individuelles et 4 maison de ville et pour le lot D partiel et E partiel, 3 maisons individuelles et 4 maisons de ville. Celles-ci serviront de maisons témoin. Les deux permis ont été acceptés par la DDE le 12 février 2007.
- Logements sociaux – rue de Palaiseau : Le permis de construire a été déposé pour 39 appartements répartis comme suit : 1 studio, 8 deux pièces, 19 trois pièces, 10 quatre pièces et 1 cinq pièces.
- Les plans des voies et réseaux fournis par AUDIC Bureaux d'études sont arrivés en mairie et devront être approuvés lors du conseil municipal de mars 2007.

Commission Voirie – Assainissement Mme Cadoret rapporte (sur lecture du rapport de M. Laureau) :

- Rue de Villeras : à ce jour, toutes les bordures sont posées et les trottoirs sont nivelés. Tous les réseaux électriques et téléphonique sont enterrés et l'alimentation des riverains effectuée ainsi que la pose des candélabres. Malheureusement, le chantier aura 3 semaines de retard du fait de l'entreprise ETDE qui est chargé de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.
- Mail du clos vert : La réfection de l'éclairage avait été budgétisée et les travaux commencés en novembre pour la pose en sous terrain des câbles. Les candélabres doivent être posés vers le 14 février 2007.

Commission travaux bâtiments : M. Gautier rapporte :

- Construction d'une école au Val : l'annonce pour l'appel d'offres à été publiée au BOAMP le 31/01/2007. Les offres peuvent être remises jusqu'au 26/03/2007.
- Traitement acoustique de l'église : une amélioration sensible peut être obtenue par la pose de panneaux absorbants sur le mur est (entrée principale) et un revêtement partiel du mur sud. Pour concilier les impératifs d'ordres techniques et esthétiques un avant-projet d'installation sera réalisé par Monsieur Porte (architecte ayant assuré la maîtrise d'œuvre des campagnes de restauration précédentes). Sur la base de cette configuration une simulation de performance sera réalisée.

- Budget 2007 : Une première analyse des travaux retenus dans le cadre de l'enveloppe allouée a été faite (135 000 €).

M. RIZZO demande où en est le projet de construction d'une gendarmerie. M. Gautier répond que le dossier en est à la phase Avant Projet Définitif. Monsieur le Maire ajoute que le dossier de construction est en voie de finition et qu'il reste à faire aboutir l'acte du bail emphytéotique. S'agissant de la clôture bordant le terrain, elle a été arrachée par le vent et ne sera remise que lorsque les travaux seront commencés.

M. RIZZO demande s'il est possible d'envisager une isolation acoustique de la salle ITEI. M. Gautier répond que les panneaux d'isolation sont épais et que leur installation entraînerait une diminution de la superficie de la salle qui n'est déjà pas grande. Il faudrait faire une étude avec une recherche de panneaux moins épais.

Commission Sports : M. Priaroné rapporte :

Le tournoi de judo du 28 janvier 2007 a connu un vif succès et s'est achevé sur une victoire de l'équipe de Saclay.

Les prochaines manifestations sont : le loto du COS qui se tiendra le dimanche 11 mars prochain et la course cycliste organisée par la Roue Libre Bievroise le 25 mars prochain.

Commission Jeunes : M. Priaroné rapporte :

Les vacances de Noël ont connus une bonne fréquentation autant de la maison de jeunes au Bourg que du local jeunes du Val.

Le programme des activités de février vient d'être distribué.

Les animateurs du service jeunesse ont commencé l'animation du temps périscolaire du midi dans les 2 écoles suite à la mise en place d'un projet commun entre les commissions scolaire et jeunes dont l'objectif est principalement d'occuper les enfants avec des activités culturelles et sportives entre 11H30 et 13H30. Ils encadrent et forment du personnel de la restauration scolaire.

Commission Scolaire : M. Priaroné rapporte (sur lecture du rapport de M. Touboul) :

La rentrée du 2<sup>ème</sup> trimestre s'est bien passée. 3 points doivent cependant être indiqués :

- En restauration scolaire, l'ambiance et l'organisation ont effacé les difficultés rencontrées au premier trimestre ; il faut maintenant travailler sur le cahier des charges de l'appel d'offres pour le futur prestataire de service de la rentrée prochaine.
- L'appel d'offres pour la future école maternelle du Val vient d'être lancé.
- Risque de fermeture d'une classe à l'école maternelle du Val : il faut que toutes les inscriptions soient faites au plus vite en mairie et que l'information soit maximum sur le sujet. Dossier à suivre de très près.

M. le Maire annonce qu'un courrier relatif à ce dernier point a été adressé à l'inspection académique.

Commission culturelle :

Très gros succès de l'exposition peinture et sculpture. 75 artistes et plus de 800 votants soit environ 1000 visiteurs.

Rapport de M. Laurent, Conseiller Municipal, rapporte sur l'organisation de la fête médiévale :

Des demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général et de la CAPS. Les troupes sont sélectionnées et les contrats signés. La fête se tiendra les 2 et 3 juin 2007.

M. Chevreteau fait remarquer que les subventions de la CAPS sont subordonnées à l'aspect intercommunal des projets.

Mme Bach s'interroge sur les suites données aux fouilles archéologiques menées par l'INRAP sur le territoire de Saclay. Une subvention avait été versée par la ville pour ces opérations en contre-partie d'une exposition relatant les fouilles et ce qu'elles ont permis de découvrir. Aujourd'hui rien n'a été fait. Monsieur le Maire propose de faire un courrier à l'INRAP.

Commission Personnel : M. Chevreteau rapporte :

Les éléments à souligner sont les suivants : Arrivée de Mme Piveux en tant que secrétaire générale et départ de M. Baldini au service espaces verts. Celui-ci nécessite une réorganisation du service et un recrutement.

Commission Vie Associative : M. Chevreteau rapporte :

Les dossiers de demandes de subventions ont du mal à parvenir à la mairie dans les temps ce qui ne facilite pas la préparation du budget.

Commission Transports : M Chevreteau rapporte :

- Il y a une insécurité sur une partie du trajet entre la gare du Guichet et le collège Fournier à Orsay. Une réunion a été provoquée avec le transporteur pour réviser certains trajets à certains horaires. Il est proposé de supprimer l'arrêt à la gare pour déposer les enfants plus près du collège. Deux horaires sont concernés le matin et un horaire le soir. La procédure est lourde pour rendre effectif ce changement. Le délai est de 6 mois pour une procédure normale et de 2 à 3 mois pour une procédure accélérée. Le dossier n'a pas encore été déposé au STIF (Syndicat des Transports de la région Ile-de-France) parce qu'une éventuelle révision de la carte scolaire pourrait être commencée qui entraînerait elle aussi des réaménagements d'horaires. Or, seules deux demandes par an peuvent être déposées au STIF.
- Une réorganisation des collèges Fournier et Fleming accueillant les élèves du Bourg et du Val est en cours. Elle consiste dans la suppression de 2 classes à Fournier et à l'ouverture de 2 classes à Fleming. Une réunion s'est tenue le 08 février dernier à Orsay à laquelle étaient présents des représentants du Conseil Général et les collèges d'Orsay. Les élus de Saclay ont demandé à pouvoir y assister. Les discussions tendent à envoyer l'ensemble des enfants de Saclay à Fournier. Cependant, un sondage réalisé sur la commune fait apparaître une volonté de la population de maintenir l'état actuel des choses c'est-à-dire la scolarisation pour partie sur Fleming. S'agissant des orséens, ils ne sont pas favorables à un changement de la carte scolaire. Le débat n'est pas tranché. Une nouvelle réunion entre élus doit être organisée. Mme Bach souligne que c'est l'occasion de rassembler les enfants de Saclay. M. Chevreteau rappelle que ce n'est pas le souhait de la population dont les enfants sont scolarisés à Fleming.

Commission Finances : M. Maugis rapporte :

L'ensemble des adresses e-mail de la ville a été modifié. La nouvelle formule est « prenom.nom@saclay.fr ».

M. Chevreteau regrette que cette nouvelle formule ne permette plus de consulter sa messagerie à distance par le web. Par ailleurs, il demande que la nouvelle liste d'adresses circule.

M. Maugis annonce que le site Internet de la ville connaît 80 à 90 visites par jour et qu'il va apparaître sur GOOGLE en 1ere page prochainement.

Il explique qu'un projet visant à permettre aux habitants du Val d'accéder à l'ADSL est à l'étude. 2 solutions sont possibles :

- Soit des antennes en ondes radio sont installées entre le Bourg et le Val et les habitants le souhaitant pourront installer une petite antenne sur leur toit pour avoir l'ADSL pour 30€/mois pour un forfait illimité.

- Soit un réseau de fibres optiques est mis en place du rond-point du Christ jusqu'au Val. Le coût de l'opération est évalué à 40 000 €. Cette solution n'est pas évidente à mettre en œuvre en raison du nombre d'intervenants qu'elle implique. Mme Cadoret fait remarquer qu'il y a des fourreaux sous la rue de Paris. M. Chevreteau indique que cela a été installé par la CAPS et que la fibre optique passe à hauteur du garage. M. Maugis explique que des recherches des plans sont en cours. Il ajoute qu'il recherche également des subventions.

M. Rizzo demande à quoi sert l'antenne installée sur le toit de la mairie principale. M. le Maire répond qu'elle permet l'utilisation de la télévision installée dans la salle du conseil.

M. Rizzo demande des nouvelles du dossier relatif au gens du voyage stationnés au rond-point du Christ parce qu'il a appris que les gendarmes étaient intervenus.

M. le Maire répond qu'il s'agissait d'un contrôle d'identité qui n'a pas eu de suites. Il rappelle que c'est le Conseil Général qui est compétent pour organiser la procédure d'expulsion.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Monsieur Georges SZYMKOWIAK

Monsieur Michel LE GOFF